



## IL EST MAINTENANT OBLIGATOIRE DE SIGNER VOTRE BILLET AVANT DE LE FAIRE VALIDER.

En date d'aujourd'hui, il est obligatoire de signer votre billet de loterie au recto ou au verso avant de le faire valider. En signant votre billet, vous contribuez à faire la démonstration que vous en êtes le propriétaire et vous vous protégez en cas de perte. Apposez votre signature dès l'achat, vous ne risquez pas de l'oublier.

Signez votre billet, il vous appartient.

**18**ans+

[lotoquebec.com](http://lotoquebec.com)

